

Demande d'exemption de l'obligation de payer la cotisation et de déposer une déclaration annuelle pour cause d'incapacité en vertu de l'art. 37 de la *Loi sur le Barreau* et des règlements administratifs n^{os} 5 et 8 – Parajuristes

À propos de l'exemption de l'obligation de payer la cotisation et de déposer une déclaration annuelle pour cause d'incapacité

Les titulaires de permis qui correspondent à la définition d'incapacité au sens de l'art. 37 de la *Loi sur le Barreau* peuvent demander au Barreau de l'Ontario (le Barreau) une exemption du paiement de la cotisation annuelle et du dépôt d'une déclaration annuelle. Nous encourageons les demandeurs à consulter l'art. 37 de la *Loi sur le Barreau* et les règlements administratifs n^{os} 5 et 8 pour en savoir plus sur cette exemption.

Le Barreau peut ne pas approuver votre demande dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) vous êtes suspendus ;
- b) vous faites l'objet d'une plainte, d'un audit, d'une enquête, d'une perquisition ou d'une saisie par le Barreau ;
- c) vous êtes partie à une instance en vertu de la partie II de la *Loi sur le Barreau* ;
- d) vous n'avez pas acquitté toutes vos cotisations cumulées, y compris celles de l'année en cours ;
- e) vous n'avez pas déposé toutes vos déclarations annuelles, y compris celles de l'année en cours.

Si votre demande est approuvée et que vous souhaitez revenir plus tard dans la catégorie de praticien actif du Barreau, vous devrez soumettre des documents médicaux qui démontrent que vous avez retrouvé votre capacité.

Documents requis

1. Formulaire de demande dûment rempli

Le Barreau de l'Ontario peut faire un examen ou une vérification de tout renseignement fourni dans la présente demande et peut vous demander des renseignements additionnels avant d'approuver la demande. **Les omissions et les inexactitudes dans les réponses peuvent retarder le traitement.**

Si vous manquez d'espace pour répondre à une des questions, veuillez joindre une feuille séparée que vous signerez et dateriez avant de la joindre à la demande.

2. Lettre d'un praticien de la santé compétent

Veuillez lire le document *Information pour les demandeurs d'exemption pour cause d'incapacité* à la fin de la présente demande. Veuillez remettre le modèle de lettre médicale au praticien de la santé qui produira la lettre à l'appui de votre demande.

3. A. Preuve de clôture des comptes en fiducie/en fiducie mixte/de succession (partie C)

Cette exigence s'applique aux praticiens autonomes ayant fourni des services juridiques en Ontario au cours des trois dernières années.

OU

B. Preuve d'absence du pouvoir de signature sur tous les comptes en fiducie/en fiducie mixte/de succession (partie C)

Cette exigence vise les associés, professionnels salariés et employés ayant fourni des services juridiques en Ontario au cours des trois dernières années.

Si cette exigence s'applique à vous, veuillez fournir une lettre de l'associé signataire ou de votre banque.

4. Déclaration(s) annuelle(s) à déposer

Les titulaires de permis doivent remplir toutes les déclarations annuelles à déposer sur leur compte du portail du Barreau avant l'approbation de la demande, sauf s'ils ont plus de 65 ans et s'ils en ont été expressément exemptés à la présentation d'une demande au Barreau.

Des questions?

Veillez adresser vos questions sur cette demande au **Service de la conformité aux règlements administratifs** par téléphone au 416 947-3315 ou au 1 800 668-7380 et en demandant d'acheminer votre appel, ou par courriel à bylawadmin@lso.ca.

Adresse postale

Veillez envoyer les demandes et les documents justificatifs par courriel ou par la poste aux adresses suivantes :

bylawadmin@lso.ca

Barreau de l'Ontario
Service de la conformité aux règlements administratifs
Osgoode Hall, 130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6



Demande d'exemption de l'obligation de payer la cotisation et de déposer une déclaration annuelle pour cause d'incapacité en vertu de l'art. 37 de la *Loi sur le Barreau* et des règlements administratifs n^{os} 5 et 8 – Parajuristes

Partie A – Renseignements sur le demandeur

1. Renseignements personnels

Prénom :

Second prénom :

Nom de famille :

Matricule du Barreau :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

2. Coordonnées personnelles

Adresse domiciliaire (rue, unité, ville, province, code postal) :

Téléphone/Cellulaire :

Courriel :

3. Coordonnées professionnelles

Nom et adresse de l'entreprise/de l'employeur (rue, unité, ville, province, code postal) :

Téléphone/Cellulaire :

Télécopieur :

Courriel :

Le Règlement administratif n° 8 exige que les titulaires de permis informent le Barreau immédiatement de toute modification de leurs coordonnées. Veuillez consulter le portail du Barreau au <https://portal.iso.ca> pour avoir des mises à jour.

Partie B – Antécédents professionnels

Tous les titulaires de permis doivent remplir cette partie.

Sélectionner **une seule** réponse (**A ou B**) :

- A. J'ai arrêté de fournir des services juridiques en Ontario à la date suivante (jj/mm/aaaa) :

OU

- B. Je n'ai jamais fourni de services juridiques au public en Ontario à titre de parajuriste.

Partie C – Biens et fonds en fiducie

Sélectionner **LA** réponse (**A, B ou C**) la plus appropriée à l'égard de votre prestation de services juridiques en Ontario comme parajuriste :

- A. J'ai fourni des services juridiques en Ontario en **pratique autonome** au cours des trois dernières années **ET** (choisir une seule réponse – (i), (ii) ou (iii)) :

- (i) J'ai fait état et remis les fonds et les biens détenus en fiducie (dont j'étais responsable), y compris les fonds et les biens détenus pour les successions, aux personnes y ayant droit ou à un autre parajuriste autorisé à fournir des services juridiques en Ontario ou à un avocat habilité à exercer le droit en Ontario.

REMARQUE : Fournissez une confirmation écrite de votre banque que tous les comptes en fiducie, les comptes en fiducie mixtes ou les comptes de succession ont été fermés.

OU

- (ii) Je n'ai **pas** fait état ou remis les fonds et les biens détenus en fiducie dont j'étais responsable. **Fournissez une explication à la partie I.**

OU

- (iii) Je n'ai **pas** été responsable de fonds ni de biens détenus en fiducie.

- B. J'ai fourni des services juridiques en Ontario comme **associé/professionnel salarié/employé** au cours des trois dernières années.

REMARQUE : Fournissez une lettre de l'associé signataire de votre cabinet confirmant que vous n'avez plus de pouvoir de signature sur tous les comptes en fiducie, les comptes de succession et les comptes en fiducie mixtes.

- C. Je n'ai jamais fourni de services juridiques au public en Ontario à titre de titulaire de permis de parajuriste, ou je n'en ai pas fourni au cours des trois dernières années.

Partie D – Dossiers, documents et biens de clients

Choisir **LA** réponse la plus appropriée à l'égard de votre prestation de services juridiques en Ontario (**A, B, C ou D**) à titre de parajuriste :

- A.** J'ai détruit les dossiers de mes clients ou des mesures ont été prises à la satisfaction de mes clients pour leur rendre leurs dossiers, documents ou biens.
- B.** J'ai transféré tous les dossiers, documents ou biens de mes clients avec leur autorisation à un autre parajuriste habilité à fournir des services juridiques ou à un avocat habilité à exercer le droit. **Fournissez une explication dans la partie E.**
- C.** Je n'ai pas détruit les dossiers, documents ou biens de mes clients ou des mesures n'ont pas été prises à la satisfaction de mes clients pour leur rendre leurs dossiers, documents ou biens. **Fournissez une explication dans la partie I.**
- D.** Je n'ai été responsable d'aucune affaire, ni d'aucun dossier, document ou bien de client.

Partie E – Biens de clients et renseignements sur les dossiers

J'ai transféré et détruit les dossiers et documents en format électronique ou imprimé et les biens de mes clients comme suit :

Dossiers actifs

Transférés ou conservés à (nom, adresse)

Nom de la personne-ressource :

Téléphone :

Dossiers fermés

Transférés ou conservés à (nom, adresse)

Nom de la personne-ressource :

Téléphone :

Partie F – Conformité aux règlements administratifs

Répondre à **TOUTES** les questions suivantes :

- a) Je confirme que j'ai rempli et déposé ma déclaration annuelle à la dernière date d'échéance requise.
- Oui Non
- b) Je me suis conformé(e) à mes obligations de formation professionnelle continue (FPC).
- Oui Non s.o.
- c) Je confirme que mon entreprise de parajuriste et tout compte en fiducie que j'ai gérés ont été liquidés, ou que je n'ai plus le pouvoir de signature sur les comptes en fiducie, comptes en fiducie mixte ou comptes de succession de mon cabinet.
- Oui Non s.o.
- d) Je confirme que j'ai rempli tous les formulaires requis par la Fondation du droit de l'Ontario à l'égard de la fermeture de mes comptes en fiducie, le cas échéant.
- Oui Non s.o.

Partie G – Réclamations/antécédents règlementaires

Répondre à **TOUTES** les questions suivantes. Si vous répondez « oui » à l'une des questions suivantes, veuillez fournir une explication dans la **partie I – Précisions**.

1. Êtes-vous au courant d'une réclamation en responsabilité professionnelle ou autre présentée contre vous soit en votre qualité professionnelle ou à l'égard de votre prestation de services juridiques?
- Oui Non
2. Faites-vous l'objet d'un audit, d'une enquête, d'une perquisition, ou d'une saisie par le Barreau?
- Oui Non
3. Êtes-vous partie à une instance en vertu de la partie II ou de l'article 33 de la *Loi sur le Barreau*?
- Oui Non

Partie H – Sociétés professionnelles

Tous les demandeurs doivent remplir cette partie.

Êtes-vous ou avez-vous été actionnaire, administrateur ou responsable d'une société professionnelle ou avez-vous fourni des services juridiques par l'entremise d'une société professionnelle au cours des 12 derniers mois?

Oui Non

Dans l'affirmative, indiquez le nom de la société professionnelle :

Partie I – Précisions

Partie J – Déclaration et engagement du demandeur

Je m'engage à ne pas fournir de services juridiques en Ontario à partir de la date de prise d'effet de la présente demande.

Si je désire fournir des services juridiques en Ontario, je m'engage à en aviser immédiatement le Barreau. Je fournirai au Barreau tous les renseignements requis pour modifier ma catégorie professionnelle. Je comprends que j'aurai à nouveau l'obligation de payer la cotisation annuelle, le cas échéant, et de déposer la déclaration annuelle.

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande et dans tous les documents accompagnant cette demande sont véridiques, exacts et complets.

Signature du demandeur

Date

Signature du témoin

Nom du témoin



Demande d'exemption de l'obligation de payer la cotisation et de déposer une déclaration annuelle pour cause d'incapacité en vertu de l'art. 37 de la *Loi sur le Barreau* et des règlements administratifs n^{os} 5 et 8 – Parajuristes

Information pour les demandeurs d'exemption pour cause d'incapacité

Les demandeurs d'une exemption du paiement de la cotisation annuelle et du dépôt de la déclaration annuelle pour cause d'incapacité doivent envoyer une lettre d'un praticien de la santé compétent (médecin, infirmière, psychologue, travailleur social agréé, etc.) indiquant que vous avez une incapacité au sens du paragraphe 37 (1) de la *Loi sur le Barreau* et que vous êtes incapable d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques dans la province de l'Ontario.

La *Loi sur le Barreau* donne la définition d'incapacité au paragraphe 37 (1) :

Un titulaire de permis est incapable pour l'application de la présente loi s'il est incapable de satisfaire à l'une ou l'autre de ses obligations de titulaire de permis pour cause de maladie physique ou mentale, d'autre infirmité, de dépendance à l'égard de l'alcool, des drogues ou des médicaments, ou de consommation excessive de ces substances.

Les demandeurs n'ont pas besoin de divulguer leur diagnostic, pronostic ou les détails de leur maladie, infirmité ou dépendance dans leur demande ou la lettre médicale.

Le Barreau exige les renseignements suivants de la part du praticien de la santé :

- Confirmation que le demandeur a une maladie physique ou mentale, une autre infirmité, ou une dépendance aux drogues ou à l'alcool.
- La date à laquelle le demandeur est devenu incapable.
- Informations sur les restrictions et limitations du demandeur (découlant de la maladie physique ou mentale, d'une autre infirmité ou d'une dépendance du titulaire de permis, que le médecin n'est pas tenu de divulguer) qui ont une incidence sur sa capacité à remplir ses obligations en tant que titulaire de permis.
- Une explication du lien entre les restrictions/limitations du demandeur et sa capacité/incapacité à remplir l'une de ses obligations en tant qu'avocat ou parajuriste.
- Dans le cas où la demande d'exemption a été soumise plusieurs mois après le début de l'incapacité, le praticien de la santé doit également expliquer l'impact éventuel de l'incapacité sur la capacité du titulaire de permis à soumettre la demande plus tôt.

Voir le modèle de lettre médicale à la page 2.

Modèle de lettre médicale

Le Barreau exige que les renseignements suivants soient fournis par un praticien de la santé lors de l'examen des demandes d'exemption pour cause d'incapacité :

[DATE]

Au : BARREAU DE L'ONTARIO

Objet : [NOM DU PATIENT] – Demande au Barreau de l'Ontario d'une exemption du paiement de la cotisation annuelle et du dépôt de la déclaration annuelle pour cause d'incapacité.

Je suis le **[médecin/psychologue/travailleur social/etc.]** traitant de **[NOM DU PATIENT]**.

J'ai lu l'article 37 de la *Loi sur le Barreau*, qui prévoit ce qui suit :

37 (1) Un titulaire de permis est incapable pour l'application de la présente loi s'il est incapable de satisfaire à l'une ou l'autre de ses obligations de titulaire de permis pour cause de maladie physique ou mentale, d'autre infirmité, de dépendance à l'égard de l'alcool, des drogues ou des médicaments, ou de consommation excessive de ces substances.

Le **[date]**, **[NOM DU PATIENT]** a reçu un diagnostic de **[en choisir un ou plus, selon le cas : maladie physique ou mentale, autre infirmité ou dépendance]** causant les restrictions suivantes : **[indiquer les restrictions pertinentes qui ont trait à la pratique du droit ou à la prestation de services juridiques]**. En conséquence de ces restrictions, **[NOM DU PATIENT]** est incapable de satisfaire à ses obligations à titre **[d'avocat(e)/de parajuriste]**.

[NOM DU PATIENT] est en incapacité permanente depuis le **[date]**.

[Nom du praticien de la santé]

[Numéro professionnel]

Veuillez noter que le Barreau n'exige pas de connaître le diagnostic, le pronostic ou les détails du traitement.

Les demandeurs peuvent remettre cette fiche à leur praticien de la santé pour l'aider à remplir leur lettre médicale.